

DISPOSITIF D'ANIMATION DU PROGRAMME DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT

RENO'AQT

OBJECTIFS :

Le Conseil Régional d'Aquitaine, co-pilote du Plan de Rénovation Énergétique de l'habitat lancé par l'Etat, a décidé en mars 2014 de mettre en œuvre un plan régional destiné à compléter et renforcer cette dynamique régionale.

L'enjeu principal est de favoriser et accompagner les particuliers et les communes rurales dans le lancement de travaux de rénovation énergétique sur leur patrimoine consacré à l'habitat afin de réhabiliter thermiquement 40 000 logements par an à l'horizon 2019 (soit le traitement d'un quart du parc sur une dizaine d'années) dont 400 logements communaux exemplaires.

Une plateforme internet est créée afin de rendre le parcours de la rénovation énergétique lisible et d'identifier les acteurs à l'échelle régionale, départementale et communale. Une interface spéciale d'administration, de dématérialisation et de suivi des dossiers est intégrée pour les bénéficiaires et partenaires du dispositif.

BENEFICIAIRES :

- Les **particuliers** acquéreurs d'un logement, qui trouveront auprès des banques partenaires, une possibilité d'emprunt complémentaire, adossé à leur prêt principal.
- Les **artisans** qui, dans chaque bassin de vie, se formeront et se grouperont pour apporter conseil et expertises aux particuliers.
- Les **maires** qui voudront réhabiliter leurs logements conventionnés et associer leurs administrés à ces opérations.

CONDITIONS D'ELIGIBILITES POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX

La subvention du Conseil Régional d'Aquitaine est versée directement aux maires et concerne les logements communaux conventionnés (ou en cas d'absence de conventions, les logements communaux ayant un contrat de bail locatif établi dans le cadre de ces trois dernières années). Elle intervient sur 40% des travaux énergétiques.

Montant de l'aide de la Région	Performance énergétique
Plafonnée à 6 000 euros	Entre 110 kwhep/m2/an et 104 kwhep/m2/an (étiquette C)
Plafonnée à 12 000 euros	Inférieure à 104 kwhep/m2/an (étiquette B/ C)
Bonus de 3 000 euros	Inférieure à 72 kwhep/m2/an (étiquette A/ B)

FINANCEMENT REGIONAL

	PUBLIC	NIVEAU DE FINANCEMENT
CAISSE D'AVANCE (CARTTE) par Procivis Gironde	Pour les Particuliers, versée aux artisans ou opérateurs	Avance de 30% du montant des travaux liés à la réhabilitation thermique
Logements communaux	Communes	40% des travaux liés à une éco-réhabilitation thermique
Programmes d'animation	Collectivités locales	PIG départemental : 25 000 euros/an OPAH-RU : 25% avec un plafond de 15 000 euros par an

MODALITES D'INSTRUCTION POUR LES LOGEMENTS COMMUNAUX

Chaque demande de maires peut être envoyée à SOLIHA par différentes voies : en direct des départements, par les agglomérations, communautés de communes, communes, par les collectivités territoriales, par les opérateurs, et par les SOLIHA départementaux.

La demande est traitée par l'équipe de pilotage SOLIHA. Le processus suivant est mis en place :

- Visite 1 : Diagnostic en marchant de l'ensemble du patrimoine bâti
- Visite 2 : Etude de faisabilité, préconisation des travaux et plan de financement
- Possibilité de saisir la Caisse des Dépôts et des Consignations pour un prêt à taux préférentiel de 0,5%
- Délibération et adoption du conseil municipal
- Dépôt de dossier de demande de subventions auprès du Conseil Régional
- Instruction du Conseil Régional
- 1^{er} versement de la subvention
- Décompte des travaux réalisés
- Versement du solde sous réserve de la vérification de la performance économique atteinte après travaux

PIÈCES À JOINDRE POUR LE DÉPÔT DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTIONS

- Convention en loyer social ou contrat de bail de moins de 3 ans
- Etude de faisabilité
- Estimation du coût des travaux et économies d'énergie réalisées
- Plan de Financement
- Délibération du Conseil Municipal

CONTACTS :

SOLIHA 24 – Directeur : Michel Eychenne/ **Référent Réno'Aqt : Dominique Briend- tél : 05 53 06 81 23**

Union Régionale SOLIHA Aquitaine – Chef de projet Reno'Aqt : Terangi Henrio- 06 50 51 67 58